

## APPELS D'OFFRES



Commune de La Gaude

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## TRAVAUX

**Objet : Travaux de mise aux normes du mur rideau et des fenêtres de l'école Jean Monnet à La Gaude**

**Organisme qui passe le marché :** Commune de La Gaude - Mairie de La Gaude, 6 rue Louis Michel Féraud, 06610 LA GAUDE - Tél : 04.93.59.41.41  
**Pouvoir adjudicateur :** Commune de La Gaude

**Procédure de passation :** Marché à Procédure Adaptée

**Décomposition du marché :** Ce marché s'inscrit dans une procédure d'allotissement, décomposée telle que :

- Lot n°1 : Maçonnerie et travaux divers  
- Lot n°2 : Murs et ossatures bois  
- Lot n°3 : Menuiseries extérieures  
- Lot n°4 : Toiture terrasse et étanchéité  
Ce marché ne fait pas l'objet d'une décomposition en tranches.

**Lieu d'exécution :** Ecole Jean Monnet à La Gaude

**Personne à contacter :** Service de la Commande publique - 04.93.59.41.50

## Pièces à fournir :

## - Dossier de candidature :

La lettre de candidature (formulaire DC1, disponible gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du Code de la commande publique, et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L5212-1 à L5212-11 du Code du travail.

Les capacités financières du candidat (formulaire DC2, disponible gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels  
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat - **Dossier de l'offre**

## Libellés :

## L'acte d'engagement (AE)

La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) renseignée selon le modèle fourni

Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat selon les critères de la valeur technique (§ 7.2)

## Retrait des dossiers :

Le dossier est mis à disposition des candidats sur le profil acheteur [www.marches-secures.fr](http://www.marches-secures.fr) sous la référence : **LAGAUDE\_06\_20240321W2\_01**. Les offres seront exclusivement déposées par voie électronique.

## Critères de jugement :

## Critères :

## 1- Valeur technique

Elle sera analysée à partir des éléments figurant dans le mémoire technique du candidat et notée sur 20 sur les points suivants :

- Moyens humains spécifiquement affectés ou mobilisables lors de la réalisation de l'opération - sous coefficient pondérateur 7  
Pondération : 60%

## Critères :

- Moyens matériels spécifiquement affectés ou mobilisables lors de la réalisation de l'opération - sous coefficient pondérateur 7

- Cohérence des moyens mis en œuvre au regard du Planning prévisionnel envisagé et de la méthodologie proposée - sous coefficient pondérateur 3

- Dispositions prises afin de réduire les nuisances du chantier - sous coefficient pondérateur 3

## 2- Prix des prestations

Il sera analysé à partir du montant total HT issu de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire  
Pondération : 40%

**Délai d'exécution :** Le démarrage des travaux est fixé au mois de **juillet 2024**. Le délai de préparation et d'installation appelé « phase préparatoire aux travaux » est de deux mois, avec un

commencement souhaité au mois de mai 2024.

La durée des travaux estimée est de **deux mois**, à compter de la notification de l'ordre de service de commencement d'exécution des travaux.

**Délais de validité des offres :** 120 jours.  
**Date limite de réception des offres :** **jeudi 11 avril 2024 à 12h00.**

1240A147



VILLE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

**Ville de Valbonne (06)**  
**1 Place de l'Hôtel de Ville**  
**06560 Valbonne**

## AVIS RECTIFICATIF

## SERVICES

**Section 1 : Références de l'avis initial**  
Annexe N° 24-24290

Mise en ligne sur du 2024-02-27 au 28/03/2024

**Section 2 : Identification de l'acheteur**  
**Nom complet de l'acheteur :** Commune de Valbonne (06)

**Numéro national d'identification :** Type : SIRET - N° : 21060152200175

**Code postal / Ville :** 06560 Valbonne

**Groupe de commandes :** non

**Section 3 : Identification du marché**  
**Intitulé du marché :** Mission programme pour la réalisation d'une gendarmerie

**Classification CPV :** 79314000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** La mission de programmation en vue de la réalisation d'une gendarmerie à Valbonne pour remplacer celle existante à Garbejaire.

**Section 4 : Informations rectificatives**  
**Rectification**

**Renseignements relatifs aux rectifications du marché et/ou des lots :** La date limite de remise des offres est repoussée au 5 avril 2024 avant 12h00

**Date d'envoi du présent avis**  
18 mars 2024

1240A057

## ARRETES ET AVIS



**AVIS DE PUBLICITE A LA SUITE D'UNE MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE POUR LA MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES POUR LA PRATIQUE DU FOOTBALL A CANNES**

**SECTION 1 - IDENTIFICATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :**

VILLE DE CANNES - DIRECTION FONCIER ET IMMOBILIER - HOTEL DE VILLE ANNEXE - 31 BOULEVARD DE LA FERRAGE 06400 CANNES

E-mail : [service.foncier@ville-cannes.fr](mailto:service.foncier@ville-cannes.fr)  
Toute question relative à la présente consultation sera adressée par courriel à l'adresse ci-dessus.

**SECTION 2 - OBJET DE LA PUBLICITE :** Le présent avis de publicité a lieu dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

Il a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée de la société ASSOCIATION SPORTIVE DE CANNES FOOTBALL SAS, qui sollicite la mise à disposition de différentes installations sportives communales en vue de pratiquer le football.

L'objet de la présente manifestation d'intérêt spontanée consiste en la conclusion d'une convention de mise à disposition d'installations sportives pour la pratique du football d'une équipe première masculine, dans le cadre du championnat français de National 2 au minimum.

**SECTION 3 - CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PROJETEE :**

Au regard des travaux à réaliser, la convention d'occupation à titre onéreux précaire et révoquant sera consentie pour une durée de 3 ans, à compter du 1er juillet 2024.

Il s'agira d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels et le preneur ne pourra en aucun cas invoquer, à son profit, le bénéfice des dispositions législatives régissant les baux à loyers d'immeubles ou de lo-

caux à usage commercial ou industriel. Seront ainsi mis à disposition exclusive du preneur une partie des installations et locaux du stade Pierre de Coubertin et de manière partagée avec d'autres utilisateurs, le stade Giovanni, le stade Chevalier 1 et le stade Chevalier 2.

En contrepartie du titre d'occupation, la Commune percevra une redevance annuelle d'un montant de 156000 €, révisable au 1er janvier de chaque année, en fonction du recueil des tarifs adopté par la Ville.

**SECTION 4 - DEROULEMENT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :**

4.1 - Visites des installations sportives. Les candidats intéressés peuvent, avant de manifester leur intérêt à utiliser les installations sportives dans les conditions prédéfinies, visiter lesdites installations, s'ils en font préalablement la demande par courriel aux deux adresses suivantes : [regis.meissner@ville-cannes.fr](mailto:regis.meissner@ville-cannes.fr) et [christophe.casati@ville-cannes.fr](mailto:christophe.casati@ville-cannes.fr)

4.2 - Délai de réception des manifestations d'intérêt.

Les opérateurs intéressés devront manifester leur intérêt à utiliser les installations sportives susvisées, avant le vendredi 26 avril 2024 à 17h00.

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comprendre les éléments suivants :

- Une présentation succincte de l'opérateur intéressé et ses coordonnées;

- Une présentation succincte du projet sportif et de l'occupation en lien avec la destination des lieux;

- Un extrait K-Bis de l'opérateur intéressé si ce document est disponible eu égard au statut du candidat et les statuts;

- Tout élément complémentaire que l'opérateur intéressé juge pertinent pour éclairer et compléter sa manifestation d'intérêt

Ces documents devront être transmis par email avec accusé réception à l'adresse suivante :

[service.foncier@ville-cannes.fr](mailto:service.foncier@ville-cannes.fr) (en format .pdf), par courrier recommandé avec accusé de réception ou remis en mains propres contre décharge dans les locaux susvisés de la Direction Foncier et Immobilier.

4.3 - Conditions, modalités et prise en compte des éventuelles manifestations d'intérêt.

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, la Ville traitera directement de l'autorisation d'occupation des installations sportives avec la société ayant initialement manifesté son intérêt.

Dans l'hypothèse où, à l'issue du délai fixé ci-avant, un ou plusieurs opérateurs manifesterait leur intérêt pour occuper les installations sportives, dans les conditions définies par le présent avis, il sera procédé, sans nouvelle publicité, à une procédure de sélection préalable, conformément à l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

A cette fin, un dossier sera adressé aux opérateurs ayant manifesté leur intérêt dans les conditions déterminées, les informant des modalités précises de la sélection préalable qui sera menée par la Ville, et du contenu du dossier à remettre.

**SECTION 5 - Renseignements complémentaires :**

Il est rappelé que toute question relative à la présente consultation sera adressée par courriel à l'adresse suivante :

[service.foncier@ville-cannes.fr](mailto:service.foncier@ville-cannes.fr)

Aucune information ne sera communiquée à l'oral ou par téléphone.

La Ville se réserve la faculté de donner suite ou non au présent avis de publicité sans qu'elle n'ait à verser une quelconque indemnité

1240A109

## ENQUETES PUBLIQUES



MAIRIE DE CANNES

## Premier Avis

**ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CANNES**

Par arrêté n°24/1374, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) telle que prescrite le 2 novembre 2023.

Le projet de modification n°4 du P.L.U. porte sur les objectifs suivants :

- Poursuivre le développement économique du territoire cannois,

- Développer un urbanisme de proximité adapté à la vie de quartier,

- Sauvegarder et valoriser les composantes urbaines et architecturales du territoire,

- Protéger et mettre en valeur les espaces paysagers et environnementaux emblématiques de Cannes,

- Clarifier et corriger certains éléments rédactionnels du P.L.U.

**L'enquête se déroule du 8 avril 2024 à 8H30 au 7 mai 2024 à 17H00 inclus.**

Le 27 février 2024, le Tribunal administratif de Nice a désigné Monsieur Guy HERON en qualité de Commissaire enquêteur.

Le Commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

**Date :** Mardi 16 avril 2024 - **Heures :** de 9h à 12h - 14h à 17h - **Lieu :** Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage - 31 bd de la Ferrage, 06400 CANNES

**Date :** Jeudi 25 avril 2024 - **Heures :** de 9h à 12h - 14h à 17h - **Lieu :** Hôtel de Ville Annexe de la Licorne - 23 avenue Francis Tonner, 06150 CANNES LA BOCCA

**Date :** Mardi 30 avril 2024 - **Heures :** de 9h à 12h - 14h à 17h - **Lieu :** Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage - 31 bd de la Ferrage, 06400 CANNES

**Date :** Mardi 07 mai 2024 - **Heures :** de 9h à 12h - 14h à 17h - **Lieu :** Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage - 31 bd de la Ferrage, 06400 CANNES

Considérant que le projet de modification n°4 du P.L.U. de Cannes a fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Provence-Alpes-Côte d'Azur (P.A.C.A.) en date du 11 mars 2024, les informations environnementales se rapportant au projet de modification du P.L.U. et cet avis sont intégrés dans le dossier d'enquête publique.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, sera déposé au 2ème étage de l'Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage, aux jours habituels d'ouverture de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00, pour permettre à la population d'y consigner ses observations ou propositions éventuelles.

Les observations pourront également être recueillies sur la boîte aux lettres électronique

[enquetepubliqueplum4@ville-cannes.fr](mailto:enquetepubliqueplum4@ville-cannes.fr)

ou par écrit à l'adresse suivante :

**Enquête publique sur la modification n°4 du P.L.U.**

**A l'attention de M. le Commissaire enquêteur**

**Hôtel de Ville de Cannes - Direction de l'Urbanisme - 1,Place Cornut Gentille 06400 CANNES**

Les pièces du dossier de l'enquête publique ainsi que le registre d'enquête pourront être consultés au 2ème étage de l'Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage, du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 :

- sur format papier,

- sur un poste informatique.

Les pièces du dossier au format papier pourront également être consultées à l'Hôtel de Ville Annexe de La Licorne - 23 avenue Francis Tonner, 06150 CANNES LA BOCCA, du lundi au vendredi de 8H30 à 17H30 et le samedi de 8H30 à 12H00.

Le dossier de l'enquête publique sera également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la Ville de Cannes,

[www.cannes.com/fr/mairie/concer-tations-et-enquetes-publiques.html](http://www.cannes.com/fr/mairie/concer-tations-et-enquetes-publiques.html), ainsi que le registre d'enquête au fur et à mesure que seront consignées les observations du public et l'ensemble des observations et propositions émises par voie postale ou électronique.

Les observations, quelles que soient les modalités de recueil, devront impérativement parvenir au Commissaire enquêteur avant la date de clôture de l'enquête.

Toute personne voulant obtenir communication du dossier ou de tout renseignement complémentaire pourra s'adresser à Mme MESLI ou Mme LAHILLE à la direction municipale de l'Urbanisme (04.97.06.48.15), Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage, 31 boulevard de la Ferrage à Cannes.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de Ville Annexe de la Ferrage aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la Ville durant une année minimum. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique et après la remise de son rapport par le Commissaire enquêteur, le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur l'approbation de la modification n°4 du

P.L.U. de Cannes en tenant compte des avis joints au dossier, des observations du public et du Commissaire enquêteur.

1240A016

## CONSTITUTIONS



FIDUCIAL SOFIRAL

**67 Bd du Point du Jour**  
**06700 Saint-Laurent-du-Var**

Acte sous seing privé en date à CAGNES SUR MER du 22/02/2024

**Dénomination sociale :** SMART RENOV

**Forme sociale :** Société par actions simplifiée

**Siège social :** 1, Place Gabriel Peri 06800 CAGNES SUR MER

**Capital social :** 1.000 euros

**Durée :** 99 ans

**Objet :** La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

Assistance au suivi de chantier et à la maîtrise d'ouvrage, Commissionnement en intermédiaire dans le domaine de l'immobilier, Toutes prestations de services dans le domaine des travaux, Opérations de courtage dans le domaine des travaux du bâtiment et des services aux entreprises, administrations et particuliers, mise en relation de clients avec des professionnels de l'habitat et du bâtiment, consistant notamment à sélectionner ces derniers selon des critères qualitatifs puis à les présenter aux clients; conseil et assistance des clients pour le choix de professionnels de l'habitat et du bâtiment; Estimation des travaux avant achat; Conception, coordination et réalisation de travaux; apport d'affaires aux professionnels de l'habitat et du bâtiment; prestations d'accompagnement et d'assistance en phase de réalisation des travaux, de suivi de chantier

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités; La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

**Président :** Monsieur PANTEL Alexandre, demeurant 1, Place Gabriel Peri 06800 CAGNES SUR MER

**Clauses relatives aux cessions de parts :** La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Immatriculation au RCS de ANTIBES

**POUR AVIS**

1240R072

Par ASSP en date, à Séranon, du 16 mars 2024, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale :

**GALLESE RENOVE.**

Capital : 1 000 € divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Siège social : 85 Rue du onze novembre - 06750 SERANON.

La Société a pour objet, dans tous pays, la fourniture de tous services de maintenance, entretien, réparations; la réalisation de petits travaux de finition, bricolage, rénovation, et d'aide à la personne relevant de la catégorie «Hommetoutes mains». Plus généralement, elle pourra réaliser toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Durée : 99 ans.

Transmission des parts sociales : Agrément préalable.

Gérant : Monsieur Jimmy, Manuel, Odile GALLESE, demeurant à Séranon (06750) - 85 rue du onze novembre, est nommée gérant statutaire pour une durée indéterminée.

Immatriculation : R.C.S. GRASSE.

Pour avis : Le Gérant

1240A105



AVIS  
Route d'Orléans - BP 89 - 18230 ST DOULCHARD

IMMATRICULATION  
ENVENANCE

Société par actions simplifiée  
Au capital de 2.000 €

Siège social : 81 rue de France- 5ème étage

06000 NICE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NICE du 15 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : **Société par actions simplifiée**

Dénomination : **ENVENANCE**

Siège : 81 rue de France - 5ème Etage - 06000 NICE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2.000€

Objet : la réalisation de prestations de services administratifs et opérationnels à l'échelle mondiale dans le domaine de la protection de l'environnement auprès de fabricants et distributeurs soumis à la REP (Responsabilité Elargie du Producteur) pour les déchets issus des produits électriques et électroniques, batteries, emballages et textiles.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Helmut MINOR, demeurant 39 avenue du Mont Alban - 06300 NICE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NICE.